



Le grain de sable

AVRIL 2000

invitation

A celles et à ceux
qui ne veulent pas se contenter
de subir et de consommer,
le CEREC propose de prendre part
à un premier DINER-DEBAT.

Objet du débat:
l'avenir de notre village!

Date:
le samedi 15 AVRIL 2000,
à partir de 19h30.

Lieu:
"Chez Daniel"
Restaurant de l'Hermitage,
route de Châtenay/Seine.

Prix du repas:
adulte=100 francs
enfant(avant 11 ans)=50 F.

Date limite d'inscription:
le samedi 8 avril, à midi.

MENU

quiche lorraine
cuisse de poulet
à l'américaine

fromage

gâteau ou fruit

café

boissons comprises



Veuillez avertir de votre participation, en déposant ce bulletin au
siège du CEREC (41, Grande Rue - 77130 LA TOMBE) ou en téléphonant
au 01 64 31 32 41.

Nom: Adresse: Téléphone:

PARTICIPERA AU DINER-DEBAT DU 15 AVRIL 2000.

Nombre de participants:

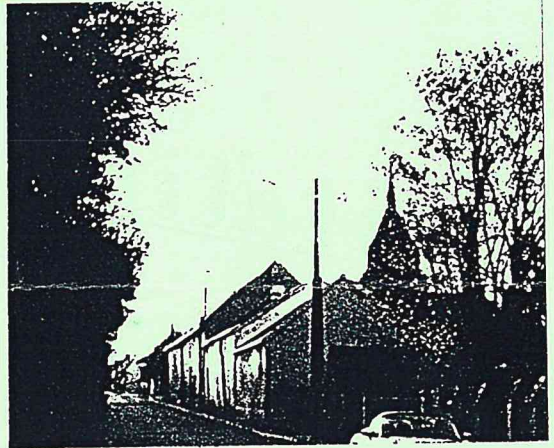
Signature:

Un anniversaire vient de passer inaperçu à LA TOMBE. Et pourtant!...

Le 26 mars 1828 décédait, "à sept heure du soir, en sa maison située grande rue, âgé de soixante douze ans", Victor COTHIAS, premier maire élu de notre commune.

Fils d'un vigneron de VINNEUF, il était arrivé à LA TOMBE, à l'âge de vingt ans, comme "maître d'école". Ayant épousé la fille d'un marinier du village, il y devint cultivateur. A cette époque, le village était soumis à l'autorité seigneuriale de Madame l'Abbesse de FAREMOUTIERS et à celle de ses vassaux, dont le Sieur GALLAND.

Mais le Révolution mit fin à la féodalité et changea les paysans en citoyens. Ce fut alors que Victor COTHIAS devint l'homme de la situation. Elu maire, en décembre 1792, il prit un arrêté fixant la répartition des biens communaux. Bientôt, il dû faire face aux levées d'hommes et aux réquisitions, puis au pillage du village par l'armée wurtembergeoise, à l'occupation militaire russe et enfin aux prétentions des grands propriétaires, surgis des villes voisines (MONTEREAU et PARIS).



Pendant trente-cinq ans, Victor COTHIAS vécut au service d'une communauté villageoise, qu'il prit soin de faire respecter. Après lui, d'autres (dont son fils) assumèrent, avec plus ou moins de bonheur, la responsabilité municipale à travers les vicissitudes de l'Histoire. Celle-ci révèle, en tous cas, combien les rivalités (souvent stupides) et les conflits d'intérêts particuliers furent toujours nuisibles à la bonne santé du village.

En l'an 2000 de l'ère chrétienne, on peut s'interroger sur le rôle du maire, dans une petite commune rurale comme la nôtre. Aussi compétent et dévoué soit-il, que peut un maire seul?... Si les habitants se désintéressent de leur vie commune, c'est-à-dire de ce qui les entoure comme de ceux qui les entourent, le village est condamné à mort!

J-C.LEGRAND

Une lettre adressée, courant février, par M. SATIAT, Conseiller Général, à M. LEGRAND, Président du CEREC, sur les problèmes de circulation à LA TOMBE, devrait inciter les gens à élever le ton. On y peut lire, en effet,

- en ce qui concerne le ralentissement des véhicules à l'entrée nord du village: "à ce jour, aucun système n'est à la fois légal et efficace" (??)

- en ce qui concerne la prise en considération par le Conseil Général de l'aménagement de la RD411: "Je dois malheureusement lutter pour obtenir cette prise en considération compte tenu du nombre de projets sur le département".

- en ce qui concerne la piste cyclable: "La piste cyclable entre LA TOMBE et MAROLLES n'a pas déclenché en tant que projet des réactions très positives à ce jour" (!!!)

Il est donc clair que la population de LA TOMBE doit se faire entendre avec beaucoup plus de vigueur.

G. de S.